

LE PARC DU KATTEBROEK

Fiche 6 – Situation des zones de confort potentielles

1. CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune : Berchem-Sainte-Agathe

Superficie : 3 hectares 14 ares

Vocation : Site semi-naturel

Caractéristiques : Ancienne carrière de grès lédiens, le Kattebroek étend ces prairies marécageuses pâturées en pente douce, ses alignements de saules têtards et sa roselière. Il est bordé de plusieurs potagers situés le long de la rue des Chats. La « Promenade verte » passe par le Kattebroek.

Situation : Longée à l'est par la rue des Chats, à l'ouest par la limite régionale et au sud par la rue de Dilbeek, ce parc se situe à un peu plus de 500m du Ring qui passe à l'ouest en Région Flamande.

Equipements : Un sentier champêtre aménagé de panneaux didactiques et pédagogiques, bancs et poubelles.

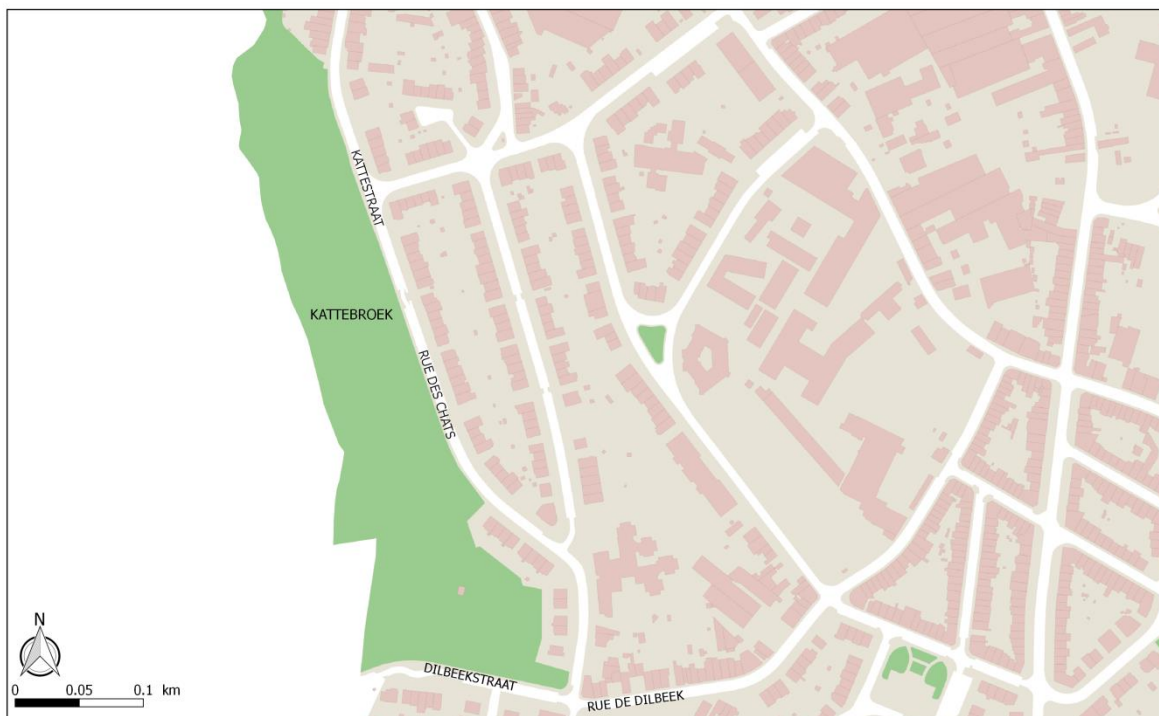
Entrées : Libre d'entrée toute l'année, les accès se font par la rue des Chats et la rue du Dilbeek.

Population : Les alentours du site comptent entre 80 et 120 hab/ha.

Statut : Réserve naturelle, Site classé depuis le 22 septembre 1994.

Gestionnaire : Bruxelles Environnement

Propriétaire : -



Légende

 Espace vert

Figure 1 : Localisation de la zone. Source : Bruxelles Environnement, 2015

2. SITUATION ACOUSTIQUE

2.1. POINTS DE MESURES

Bureau d'étude : AIB-VINÇOTTE ECOSAFER S.A.

Dates de la campagne : du 15 au 22 décembre 2005

Types de mesures :

- Courtes durées : 33 points
- Longues durées : 1 point

Conditions météo : Absence de précipitation, vent faible ou nul

2.2. CONSTATS

Les mesures montrent des niveaux sonores compris entre **56 et 62 dB(A)**. Les niveaux de bruit sont essentiellement influencés par la circulation sur le Ring. Cette influence est plus marquée lorsqu'on se trouve en vue directe sur cet axe routier, dans la partie nord ou dans la partie haute, le long de la rue des Chats (zone rouge sur la carte).

Les niveaux sonores les plus élevés se situent dans la partie sud de la réserve (zone bleue). Ceci est dû au passage des véhicules sur le plateau surélevé (revêtement en pavé) de la rue de Dilbeek.

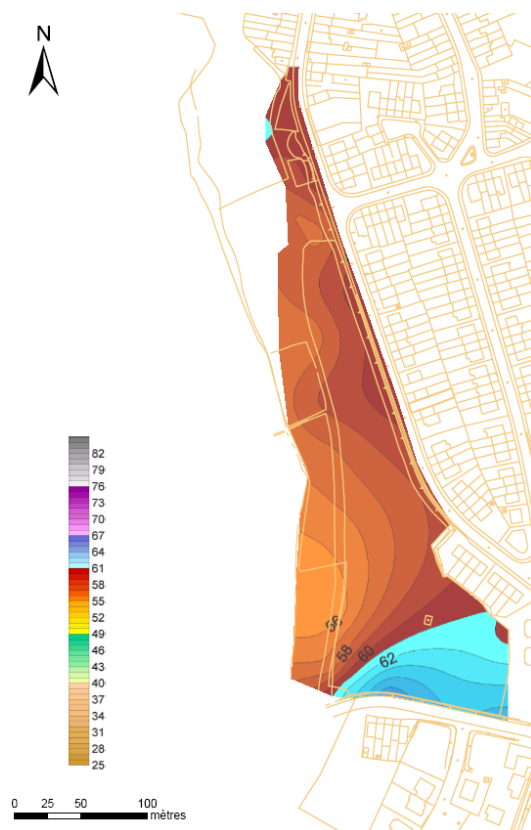
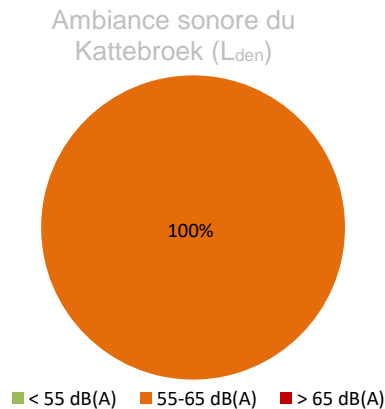


Figure 2 : Niveaux sonores L_{Aeq} dB(A) – 2005.
Source : AIB-VINCOTTE ECOSAFER S.A. 2005

2.3. VALIDATION DU POINT NOIR

Les mesures réalisées par le BRAT en 2010 (L_{den}) montrent que la totalité de la superficie du parc (100%) est comprise entre 55 et 65 dB(A). Le site est donc un **point noir acoustique prioritaire**.



3. FACTEURS INFLUENÇANT LE BRUIT

3.1. TOPOGRAPHIE ET PROFIL DES LIEUX

La topographie est relativement plane avec une légère pente depuis la voirie en direction du ruisseau du Molenbeek. Le relief n'influence donc pas la propagation du bruit.

3.2. AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES A PROXIMITE

Le site du Kattebroek est bordé à l'est par la rue des Chats. Cette rue est de largeur réduite et ne permet pas la circulation dans les deux sens (rue à sens unique). Elle peut être empruntée du nord au sud entre Hunderenveld et la rue du Zenith. La circulation s'y fait du sud vers le nord entre la rue de Dilbeek et la rue du Zenith. Cette rue est en revêtement de type pavés bétons et est limitée à une vitesse de 30 km/h. De plus, des dispositifs ralentisseurs de vitesses sont disposés dans le tronçon sud. Même à vitesse réduite, cette rue provoque donc une certaine nuisance sonore.

Au sud, le parc est bordé par la rue de Dilbeek. Cette rue est équipée d'un revêtement asphaltique et d'un plateau surélevé en pavés. Lorsque les véhicules empruntent ce dispositif, il y a clairement une augmentation des niveaux de bruit.

La réserve naturelle de Kattebroek est située à environ 600-650 m à vol d'oiseau du Ring Ouest de Bruxelles. La circulation sur cet axe routier est quasiment continue et très clairement audible lorsqu'on circule dans la réserve.